
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 septembre 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 septembre 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marianne Giguère.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Chantal Rouleau

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite l'assemblée à observer un moment de recueillement. Avant de débiter les travaux, la présidente souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente prend quelques minutes pour rendre hommage à une grande femme décédée le 5 septembre dernier, Mme Lise Payette, une Montréalaise qui a été une grande défricheuse, en agissant notamment à titre de ministre au sein du gouvernement Lévesque, et en étant une des premières femmes ministre à vouloir se faire appeler « madame la ministre ». La présidente du conseil poursuit et indique que les différents gestes posés par Mme Payette ont pavé la voie aux femmes en politique et elle salue aujourd'hui son parcours qui continue d'inspirer de nombreuses femmes.

La présidente du conseil informe l'assemblée que, pour la saison estivale, l'hôtel de ville a accueilli de nombreux visiteurs dans le cadre des visites guidées et, qu'entre le 27 juin et le 31 août dernier, pas moins de 3 600 personnes ont pu bénéficier de ces visites guidées pour découvrir l'histoire de la maison du citoyen, ce qui constitue un nouveau record de 26 % de plus par rapport à l'année passée, pour un total de plus de 42 000 personnes qui ont franchi les portes de l'hôtel de ville cet été.

La présidente du conseil poursuit et informe l'assemblée que cette année est la cinquantième édition de la campagne de levée de fonds pour Centraide à laquelle participent des employés, des élus et des retraités de la Ville de Montréal depuis 1968 et que des milliers d'hommes et de femmes de tous les services et instances de la Ville sont impliqués dans cette campagne et contribuent à écrire cette histoire au cœur de la mobilisation montréalaise. La présidente du conseil souligne que la campagne de levée de fonds pour Centraide est une tradition très établie à la Ville, ce qui témoigne de toute la confiance que les employés ont envers cet organisme et de son action auprès des personnes vulnérables. Elle poursuit et souligne la présence au balcon de Mme Lili-Anna Pereša, présidente et directrice générale de Centraide du Grand Montréal ainsi que de Mme Caroline Vachon, conseillère du Développement philanthropique de la campagne annuelle pour la Ville de Montréal, leur souhaite la bienvenue à l'assemblée du conseil et les remercie de leur présence.

La présidente du conseil informe les membres qu'une nouvelle exposition se tiendra dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, du 25 septembre au 27 octobre, en collaboration avec l'Écomusée du Fier monde, intitulée « Nourrir le quartier, nourrir la ville ». Elle indique que cette exposition survolera l'histoire de l'alimentation à Montréal. Elle mentionne que l'hôtel de ville, dans ce cadre, accueillera la 22^e édition de la Journée de la culture et qu'à cet effet les portes resteront ouvertes, de 17 h à 19 h, le 28 septembre prochain pour une conférence intitulée « Nourrir les familles montréalaises : du local à l'international » qui sera présentée par Mme Joanne Burgess, professeure au Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). La présidente mentionne que cette exposition permettra aussi aux visiteurs de découvrir les cuisines du monde et que les plats cuisinés y seront servis gratuitement.

La présidente du conseil invite les membres à être tous présents à 17 h, ce jour même, sur les marches, à l'entrée de l'hôtel de ville, pour la photo officielle des élus.es. Elle poursuit et souligne la présence en salle du conseil du nouveau directeur général de la Ville, M. Serge Lamontagne, qui se joint aux membres pour assister à son premier conseil de ville et elle lui souhaite la bienvenue au nom de tous les élus.es.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 8 septembre 2018 « Journée internationale de l'alphabétisation de l'ONU »; le 10 septembre 2018 « Journée mondiale de la prévention du suicide » et le 21 septembre 2018 « Journée mondiale de la paix de l'ONU ». Elle souligne les anniversaires de naissance du mois septembre des conseillères et conseillers, Mme Christine Black, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, chef de l'opposition officielle, et M. Benoit Langevin, qui a convolé en juste noce dernièrement. Elle termine en lui offrant, au nom des membres du conseil, ses plus sincères félicitations et beaucoup de bonheur. La présidente du conseil remercie les membres pour l'attention portée aux annonces et souhaite une bonne séance de travail à toutes et à tous.

À 13 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Valérie Plante

de modifier la séquence de l'ordre du jour, tel qu'il a été convenu à la rencontre avec les leaders, pour appeler l'article 20.03 avant la période de question des membres du conseil afin de faire coïncider son étude avec la présence des invités installés au balcon.

CM18 1057

Faire un don de 250 000 \$ à Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de faire un don de 250 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187921006

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Décès de piétons et cyclistes aux intersections jugées dangereuses / Souhaite que la liste des intersections dangereuses qui ont été sécurisées ou qui le seront soit déposée aux membres du conseil – mesures concrètes à court et à long terme pour sécuriser ces intersections et importance de munir les camions de la Ville et des soumissionnaires de barres latérales dans le futur
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Justification de l'accord de l'Administration avec le Service de police de Montréal sur la réduction de la présence d'agents-cadets sur les chantiers de construction de la Ville – Raison justifiant cette réduction et effets négatifs sur la fluidité de la circulation
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Eric Alan Caldwell)	Enclavement dans l'arrondissement de LaSalle - engagement de l'Administration à prioriser l'ajout d'un pont au-dessus du canal Lachine afin de relier la rue Saint-Patrick à la rue Notre-Dame, dans l'axe des rues Lapierre, Léger et Erwin, et de faciliter l'accès au centre-ville des citoyens de l'arrondissement pour la durée du chantier de l'échangeur Turcot
M. Marvin Rotrand	Mme Rosannie Filato	Légalisation du cannabis – mesures pour garantir l'application de la <i>Loi sur le tabac</i> sur le domaine public comme dans les parcs et dans les files d'attente aux arrêts d'autobus
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Questionne le manque d'information dans le dossier concernant l'achat des lots sud de l'Îlot Voyageur – Souhaite le dépôt d'un rapport complet aux membres d'ici 120 jours sur l'ensemble des coûts et des autres dépenses reliées à l'achat, la prise de possession et l'occupation de ce bâtiment

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Souligne l'urgence de reconsidérer la réingénierie du service 311 pour réduire le temps d'attente des citoyens et mieux les servir – rendre ce programme accessible à tous les arrondissements
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Suggestion d'ouvrir des Wet shelters sur l'Île de Montréal pour répondre aux besoins des sans abris au prise avec des problèmes de consommation d'alcool comme dans d'autres villes canadiennes – établir une réserve foncière sur la bâtisse sise au 11, rue Saint-Antoine pour ce faire

À 13 h 41,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes afin de terminer la liste de noms inscrits au tableau, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) (M. Benoit Dorais)	Demande que les montants payés en trop sur des contraventions soient remboursés aux citoyens à la suite de l'annulation de ces augmentations par le gouvernement du Québec et comme ce fut le cas dans le dossier de la piste cyclable de la rue Boyer
Mme Patricia Lattanzio	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais) (M. Sylvain Ouellet)	Demande à l'Administration d'annuler tous les contrats dont le coût excède de 20 % les estimations – engagement de ne plus lancer d'appel d'offres à la dernière minute afin d'éviter tout retard inutile
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Explications souhaitées sur ce qu'est un cadre financier reposant sur l'écofiscalité – mesures préconisées pour financer l'écofiscalité
M. Richard Guay	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Mise en place de mesures plus rigoureuses dans le processus d'octroi des contrats de déneigement – Si l'Administration soumettra ce dossier au Bureau de l'inspectrice générale

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 54.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM18 1058

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant les article 7.24 et 65.04.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil donne la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité informe l'assemblée de l'ajout d'un article 7.24 ayant pour objet « Dépôt du rapport biennuel du Bureau de l'inspectrice générale », qui ne nécessite pas l'accord unanime des membres du conseil car il est effectué en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Il poursuit et indique qu'une modification à la séquence de l'ordre du jour est proposée pour appeler l'article 15.02 vers 16 h afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités attendus au balcon.

La présidente du conseil donne la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle informe l'assemblée, qu'après discussion avec l'Administration, l'opposition officielle propose l'ajout de l'article 65.04 pour une motion d'urgence en appui à la Ville de Toronto qui sera déposée, en fin de séance, afin de permettre à l'Administration d'y apporter des amendements, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM18 1059

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 septembre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 août 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2018.

CM18 1060

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

04.04 1183430010

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA18 170255 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Aung San Suu Kyi.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Sylvain Ouellet

- Réponse écrite à la question écrite de Mme Patricia R.Lattanzio en lien avec le prix du bitume.
- Réponse écrite à la question de Mme Karine Boivin-Roy, lors du conseil municipal du 20 août 2018 relativement à l'article 80.01 (20.24).

Par M. Jean-François Parenteau

- Réponse écrite à la question de M. Dominic Perri lors du conseil municipal du 20 août 2018 relativement à l'article 20.42.
- Réponse écrite à la demande de M. Dominic Perri lors du conseil municipal du 20 août 2018 concernant l'article 80.01 (20.51).

Par Mme Nathalie Goulet

- Réponse écrite à la question écrite de M. Abdelhaq Sari en lien avec la nomination d'un directeur ou directrice du Service de police de Montréal (SPVM).

Par Mme Magda Popeanu

- Réponse écrite à la demande de Mme Karine Boivin-Roy au sujet du développement de 12000 logements sociaux et abordables.

Par M. Robert Beaudry

- Réponse écrite à la demande écrite de M. Aref Salem du 31 août 2018 relative à l'utilisation des fonds de l'entente Réflexe Montréal.

Par M. Benoit Dorais

- Réponse à la question orale posée au président du comité exécutif par le conseiller Marvin Rotrand, relativement à l'obligation de publier les avis publics de la Ville en langue anglaise.
- Réponse écrite à la question de M. Marvin Rotrand, lors du conseil municipal du 18 juin 2018 relativement à l'article 7.05.
- Réponse écrite à la question écrite de M. Dominic Perri, lors du conseil municipal 18 juin 2018 relativement à l'article 4.03.
- Réponse écrite aux questions de M. Abdelhaq Sari, concernant la nomination d'un directeur ou d'une directrice du Service de police de la ville de Montréal.
- Réponse verbale à la question de M. Alan DeSousa relative à des éclaircissements demandés sur les dépenses contingentes générales de la Ville de Montréal.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 août 2018
- 7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM18 1061

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 de Diversité artistique Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2016-2017 de Diversité artistique Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

CM18 1062

Dépôt du bilan des activités 2018 de Montréal en lumière, 19^e édition, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2018 de Montréal en lumière, 19^e édition, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04

CM18 1063

Dépôt du rapport d'étape de la Chaire industrielle CRSNG en eau potable (CICEP) de l'École Polytechnique de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'étape de la Chaire industrielle CRSNG en eau potable (CICEP) de l'École Polytechnique de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05

CM18 1064

Dépôt du rapport d'activités 2017 du Musée Dufresne-Ninchéri et du rapport annuel 2017 de Musées Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017 du Musée Dufresne-Ninchéri et du rapport annuel 2017 de Musées Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06

CM18 1065

Dépôt du rapport d'activités 2017 du Partenariat du Quartier des spectacles Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017 du Partenariat du Quartier des spectacles Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07

CM18 1066

Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 du Partenariat de Concertation Saint-Léonard, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017-2018 du Partenariat de Concertation Saint-Léonard, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08

CM18 1067

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de reconversion de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine - Projets de règlement P-18-022 et P-04-047-195

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de reconversion de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine - Projets de règlement P-18-022 et P-04-047-195, et le conseil en prend acte.

07.09 1181079004

CM18 1068

Dépôt du Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1182937001

CM18 1069

Dépôt du rapport du directeur général en date du 29 novembre 2017 de l'organisme PRIM (Productions réalisations indépendantes de Montréal), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du directeur général en date du 29 novembre 2017 de l'organisme PRIM (Productions réalisations indépendantes de Montréal), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11

CM18 1070

Dépôt du rapport d'activités 2016-2017 de l'organisme Casteliers, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2016-2017 de l'organisme Casteliers, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12

CM18 1071

Dépôt du rapport de Montréal en fêtes - Bilan - édition 2017, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de Montréal en fêtes - Bilan - édition 2017, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13

CM18 1072

Dépôt du bilan et plan d'activité, de programmation et de diffusion 2017 - 2018 de l'organisme Atelier Circulaire, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan et plan d'activité, de programmation et de diffusion 2017 - 2018 de l'organisme Atelier Circulaire, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.14

CM18 1073

Dépôt du rapport annuel d'activités 2017-2018 de Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2017-2018 de Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.15

CM18 1074

Dépôt du rapport annuel 2017 de l'organisme Ateliers créatifs Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 de l'organisme Ateliers créatifs Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.16

CM18 1075

Dépôt du rapport intitulé « 46^e édition du Festival du nouveau cinéma - du 4 au 15 octobre 2017 », en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport intitulé « 46^e édition du Festival du nouveau cinéma - du 4 au 15 octobre 2017 », en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.17

CM18 1076

Dépôt du bilan d'activités 2016-2017 de l'organisme MAI - Montréal, arts interculturels, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan d'activités 2016-2017 de l'organisme MAI - Montréal, arts interculturels, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.18

CM18 1077

Dépôt du bilan d'activités du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2017 de Montréal en histoires, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan d'activités du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2017 de Montréal en histoires, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.19

CM18 1078

Dépôt du bilan des activités - juillet 2018 de l'organisme Nuit Blanche, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités - juillet 2018 de l'organisme Nuit Blanche, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.20

CM18 1079

Dépôt du rapport annuel 2016-2017 du Musée d'art contemporain de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2016-2017 du Musée d'art contemporain de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.21

CM18 1080

Dépôt du rapport d'activités du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 de l'organisme Phi Muse, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 de l'organisme Phi Muse, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.22

CM18 1081

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 30 juin 2018 - Volet municipal et de l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2018 comparé avec le 30 juin 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 30 juin 2018 - Volet municipal ainsi que l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2018 comparé avec le 30 juin 2017, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.23 1182739001

CM18 1082

Ajout - Dépôt du Rapport biennuel 2018 du Bureau l'inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport biennuel 2018 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

07.24

CM18 1083

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : « Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal »

La conseillère Sterling Downey dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : Création de mesures d'hébergement d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements et les villes liées périphériques de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

À 14 h 44, le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour déplorer, sans faire appel au règlement, les propos tenus par le conseiller Benoit Langevin lors de son intervention sur l'article 8.01. Il poursuit et indique qu'il trouve inapproprié que ce dernier cite des commentaires émis par le conseiller Downey durant les travaux de la commission étant donné que ces travaux se déroulent normalement dans la collégialité et en toute sincérité. Le leader de la majorité invite les membres à éviter de rapporter aux séances du conseil municipal les commentaires émis lors des travaux des commissions.

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

CM18 1084

Déclaration pour la Journée mondiale de la santé mentale

Attendu que la Journée mondiale de la santé mentale sera soulignée le 10 octobre;

Attendu qu'un Canadien sur cinq vivra un problème de santé mentale au cours de sa vie;

Attendu qu'à Montréal, 2 % de la population adulte souffre de troubles de santé mentale graves et de longue durée, selon l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal;

Attendu qu'à Montréal, 29 % de la population adulte sera aux prises avec une dépression majeure ou des troubles anxieux ou encore des troubles liés à l'usage de drogues ou d'alcool, selon l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal;

Attendu que d'ici 2020, la dépression se classera au deuxième rang des principales causes d'incapacité à l'échelle mondiale, juste derrière les maladies cardiaques;

Attendu que seulement 30 % des gens faisant une dépression cherchent de l'aide, en partie en raison de la stigmatisation entourant toujours la maladie mentale et en partie parce qu'ils ignorent tout simplement qu'ils font une dépression;

Attendu que les personnes atteintes de problèmes de santé mentale font encore l'objet de discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal est active dans le domaine de la santé mentale, notamment par l'entremise de son Plan d'action en itinérance, de son Programme d'accompagnement justice-santé mentale et de son Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP);

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

- 1 - que Montréal fasse la promotion de la santé mentale et sensibilise la population à l'importance de lutter contre la stigmatisation;
- 2 - que Montréal appuie les initiatives en santé mentale susceptibles d'améliorer l'offre de service pour les Montréalais et les Montréalaises aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Un débat s'engage.

Les conseillers Downey, Langevin et Miele soulignent à tour de rôle l'importance de cette déclaration afin d'inciter les personnes qui en souffrent à s'ouvrir et à en parler, et afin de sensibiliser les membres sur les nouveaux enjeux auxquels la Ville sera confrontée dans le contexte de la légalisation du cannabis.

Adopté à l'unanimité.

À 14 h 57, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

À 14 h 58, le leader de la majorité, M. François Limoges appelle l'article 15.03 puisque l'article 15.02 a été reporté vers 16 h afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités attendus au balcon.

CM18 1085

Déclaration - Montréal reconnaît l'urgence d'agir dans l'action climatique et s'engage à des actions concrètes dans une transition écologique et sociale ambitieuse

Attendu que les gouvernements locaux ont un rôle majeur à jouer pour mettre de l'avant des pratiques urbaines innovantes, mobiliser les citoyens et les organisations à s'engager, favoriser l'émergence de quartiers durables et la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses;

Attendu que Montréal accentue ses efforts pour accélérer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, qui, au rythme actuel, ne permettront pas d'atteindre les cibles de l'accord de Paris;

Attendu que dans les derniers mois, Montréal a signé la déclaration d'Edmonton, s'est jointe à la Charte de Chicago et a adhéré à Women4Climate et au programme Reinventing Cities pour instaurer un changement de cap, mobiliser la communauté et réaffirmer la volonté d'accélérer et d'initier des actions concrètes;

Attendu que dans le cadre du Global Climate Action Summit de San Francisco organisé par le C40, Montréal s'est engagée sur quatre volets précis :

- Développer un plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques d'ici la fin 2020 (Deadline 2020), afin de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris (2015) et faire de Montréal une ville carboneutre et résiliente d'ici 2050;
- Adopter des règlements ou des politiques de planification qui permettront l'exploitation de bâtiments avec une empreinte carbone nette nulle d'ici 2030, mesure qui sera étendue à l'ensemble des bâtiments d'ici 2050;
- Tendre vers le zéro déchet 1) en réduisant la production de déchets solides municipaux produits par habitant d'au moins 15 % d'ici 2030 par rapport aux quantités produites en 2015, et 2) en diminuant d'au moins 50 % les déchets solides municipaux enfouis et incinérés d'ici 2030 par rapport à 2015, ainsi qu'en portant à au moins 70 % le taux de récupération des déchets non municipaux avant leur envoi à l'enfouissement et l'incinération d'ici 2030;
- Mener une action climatique qui profite équitablement à tous les citoyens;

Attendu que pour la réalisation de ces engagements, la Ville de Montréal s'engage à élaborer une feuille de route, et à déterminer un ensemble de mesures incitatives et de programme de soutien, notamment pour l'accélération de la conversion du mazout vers des sources d'énergie renouvelables (hydro-électricité, géothermie, solaire, etc.), et à rendre compte annuellement des progrès vers l'atteinte de ces objectifs;

Attendu que l'administration entend engager la collectivité dans ce dossier majeur, et faire appel à la collaboration des citoyens, organismes, gestionnaires d'entreprises, institutions, ainsi qu'avec d'autres villes pour remplir son devoir;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

que la Ville de Montréal prenne acte des engagements pris lors du Sommet de San Francisco et s'engage à mobiliser les citoyens et l'ensemble des forces vives montréalaises pour relever ce défi majeur et mettre en œuvre des mesures concrètes à la hauteur de ces enjeux.

Un débat s'engage.

La mairesse, Mme Valérie Plante, souligne notamment l'importance de l'engagement des villes et relate, dans ce contexte, les objectifs ambitieux que son administration veut mettre de l'avant. Les conseillers Parenteau, Miele, DeSousa et Rotrand, ainsi que le chef de l'opposition officielle, M. Perez, interviennent à tour de rôle pour appuyer cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM18 1086

Déclaration pour la Journée internationale des personnes âgées

Attendu que le 1^{er} octobre, la Journée internationale des personnes âgées sera célébrée;

Attendu que cette année, le thème de la Journée internationale des personnes âgées est « Partenaires pour un mieux vivre » et vise à mettre l'accent sur l'importance d'impliquer les personnes âgées dans les projets et décisions sur les enjeux qui les concernent;

Attendu que l'augmentation du nombre de personnes âgées amène une prise de conscience de l'importance du vieillissement actif et de la prise en compte de leurs besoins, notamment pour les plus vulnérables d'entre elles;

Attendu que les stéréotypes et la discrimination basés sur l'âge persistent encore aujourd'hui;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, en juin 2018, son plan d'action municipal 2018-2020, intitulé *Montréal, métropole à l'image des personnes âgées*;

Attendu que ce plan d'action vise notamment à placer les personnes âgées au cœur des partenariats, à améliorer leur mobilité et sécurité lors de leurs déplacements dans l'espace public, à augmenter le nombre de logements de qualité et abordables qui leur sont offerts, à renforcer l'accessibilité universelle des services, infrastructures et programmes municipaux, à favoriser leur pleine participation citoyenne et sociale, et à soutenir les personnes âgées plus vulnérables;

Attendu que le plan d'action municipal pour les personnes âgées est le résultat d'une démarche consultative réalisée de janvier à mars 2018 auprès du milieu institutionnel et communautaire, ainsi que des personnes âgées, par le biais d'un sondage en ligne et de rencontres d'échanges tenues dans divers secteurs de la ville et avec divers groupes de citoyens, le tout ayant attiré la participation de 2346 personnes;

Attendu que le plan d'action prévoit sept objectifs et quatre grands axes et comprend une quarantaine d'actions, dont plus d'une dizaine de mesures phares qui répondent aux défis et aux besoins des personnes âgées de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal, par le biais de la Division des événements publics, contribue depuis 2012 à ce que l'événement du Forum des citoyens âgés de Montréal intitulé « Mille et une beauté du gris » soit un succès d'année en année, afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées;

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par Mme Valérie Plante
Mme Karine Boivin-Roy

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - mette en œuvre son plan d'action 2018-2020 afin de répondre le plus efficacement possible aux enjeux et défis des personnes âgées de Montréal;
- 2 - accélère l'adaptation de ses infrastructures, de ses espaces publics et de ses services en se plaçant à l'écoute des personnes âgées et en favorisant leur participation aux travaux et instances de la Ville, de façon à tenir compte de leurs réalités et bénéficier de leur expérience, tel que le prévoit le plan d'action municipal 2018-2020, *Montréal, métropole à l'image des personnes âgées*;
- 3 - poursuive son soutien à l'événement « Mille et une beauté du gris » afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

Un débat s'engage.

Les conseillères Rosannie Filato, Suzanne Décarie et Karine Boivin-Roy, prennent respectivement la parole pour souligner l'importance des personnes âgées dans notre société et invitent tous et chacun à tout mettre en œuvre pour favoriser leur pleine participation citoyenne et sociale ainsi qu'à prendre des mesures concrètes pour répondre à leurs besoins.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM18 1087

Déclaration pour assurer les services de base à la population des communautés autochtones

Attendu que le 30 août 2018, s'est tenu le premier Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation où se sont réunis des maires et des chefs venus de partout au Québec;

Attendu que lors de ce Sommet, plusieurs maires et chefs ont souligné l'importance de la solidarité entre les municipalités et les communautés des Premières Nations pour les dossiers de développement territorial;

Attendu que la *Ville de Montréal* a amorcé une démarche de réconciliation avec les peuples autochtones depuis l'adoption de sa déclaration faisant du 21 juin la Journée montréalaise des Autochtones en 2016 et faisant de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones un guide dans sa relation avec les peuples autochtones;

Attendu qu'il ne peut y avoir de réconciliation sans reconnaissance des droits des peuples autochtones et sans mise en œuvre de ces droits au niveau local;

Attendu que la Déclaration reconnaît aux peuples autochtones des droits individuels et collectifs notamment celui du droit à l'amélioration de leur situation économique et sociale (article 21);

Attendu que la communauté Anicinape de Kitcisakik ainsi que d'autres communautés autochtones n'ont pas accès aux mêmes services ou conditions de vie que la majorité des Québécois;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Marie-Josée Parent
M. Lionel Perez

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - enjoigne les gouvernements fédéral et provincial à déployer des efforts conjoints pour doter des services de base la population de toutes les communautés autochtones;
- 2 - souligne l'importance de mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones au niveau local;
- 3 - s'associe solidairement à d'autres municipalités du Québec et des Premières Nations pour déposer cette demande.

Un débat s'engage.

La mairesse, Mme Valérie Plante, évoque le contexte qui a mené à la présentation de cette déclaration, soit la tenue du Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation. La conseillère, Mme Marie-Josée Parent, confirme que cette déclaration constitue un engagement ferme de la Ville, et anticipe le prochain sommet qui aura lieu à Wendake en 2019. Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, joint sa voix et celles de ses membres à cette déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.05

À 15 h 35, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

À 15 h 37, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1088

Accorder un contrat à Manutention Toromont pour la fourniture de huit voitures électriques à plate-forme, deux places, pour une somme maximale de 135 022,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17097 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Manutention Toromont, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de huit voitures électriques à plate-forme, deux places, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 022,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17097 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188034005
80.01 (20.01)

CM18 1089

Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture de 8 ensembles de six vérins à colonnes, pour une somme maximale de 545 423 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17076 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Équipements de Levage Novaquip inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 8 ensembles de six vérins à colonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 545 423 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17076 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1188034003
80.01 (20.02)

CM18 1090

Accorder un contrat à Fortier Auto (Montréal) Itée pour la fourniture de 18 véhicules utilitaires Ford Police Interceptor (item 2), pour une somme maximale de 769 851,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16875 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Fortier Auto (Montréal) Itée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'item 2, le contrat pour la fourniture de 18 véhicules utilitaires Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 851,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16875 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922008
80.01 (20.03)

CM18 1091**Conclure deux ententes-cadres avec Les compteurs Lecomte ltée et Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour l'achat de compteurs d'eau - Appel d'offres public 18-17019 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour la fourniture des compteurs d'eau potable ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les commandes à cette fin, pour une période de vingt quatre mois, aux prix de leur soumission, soit pour les articles et pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17019 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les compteurs Lecomte ltée	1	834 327,59 \$
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	2	825 764,25 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180184001
80.01 (20.04)

CM18 1092

Autoriser une dépense additionnelle de 5 471 639 \$, taxes incluses, pour exercer les deux options de prolongation de 12 mois de 20 000 tonnes par année, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, et pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour les années 2018, 2019 et 2020 du contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 342 716 \$ à 10 814 355 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 48 429,26 \$ en 2019 et de 81 604,36 \$ en 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 5 471 639 \$, taxes incluses, pour exercer les deux options de prolongation de 12 mois de 20 000 tonnes par année, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, ainsi que l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année, pour les années 2018, 2019 et 2020, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355) pour le traitement par compostage des résidus alimentaires, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 342 716 \$ à 10 814 355 \$, taxes incluses;

- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement de 48 429,26 \$ au net en 2019 et de 81 604,36 \$ au net en 2020;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1182621001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1093

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réhabilitation du collecteur de Rouen par technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets - Dépense totale de 2 549 225,70 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP18056-172752-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 549 225,70 \$, taxes incluses, dont une somme de 332 507,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réhabilitation du collecteur de Rouen par technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets;
- 2 - d'accorder un contrat à Clean Water Works inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 216 718 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18056-172752-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526017
80.01 (20.06)

CM18 1094

Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 637 939,43 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18066-BF0000-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 637 939,43 \$, taxes incluses, dont une somme de 57 994,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. un contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 579 944,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18066-BF0000-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526018
80.01 (20.07)

CM18 1095

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 332 277,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16926 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.), seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 332 277,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16926 ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187438005
80.01 (20.08)

CM18 1096

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Englobe Corp. (483 563,29 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (523 164,99 \$, taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques, ainsi que de caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Appel d'offres public 18-16971 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre des projets d'aménagements de la Ville;
- 2 - d'accorder un contrat à cette fin aux deux firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16971;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	483 563,29 \$	1
SNC Lavalin GEM Québec inc.	523 164,99 \$	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187936017
80.01 (20.09)

CM18 1097

Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBI experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 3 779 812,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17071 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 779 812,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie, dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 599 821,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17071 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185110001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1098

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, pour une somme maximale de 893 181,44 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente de gré à gré, conformément à la loi, avec le Centre de service partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, pour une somme maximale de 893 181,44 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187684004
80.01 (20.11)

CM18 1099

Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, à des fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces terrains.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187723005
80.01 (20.12)

CM18 1100

Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'Espace Ludique (CG17 0462) pour une contribution financière de 100 000 \$ visant des améliorations locatives dans le cadre du projet d'expansion et d'agrandissement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'Espace Ludique (CG17 0462) pour une contribution financière de 100 000 \$ visant des améliorations locatives dans le cadre du projet d'expansion et d'agrandissement.

Adopté à l'unanimité.

1187511003
80.01 (20.13)

CM18 1101

Accorder un contrat de gré à gré à Technologies Direxyon inc. (anciennement Solutions Modex inc.) pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération et pour l'hébergement des données, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Technologies Direxyon inc. (anciennement Solutions Modex inc.), fournisseur unique, pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour logiciel d'aide à la décision « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour la mise à jour des licences et pour l'hébergement des données, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1182518003
80.01 (20.14)

CM18 1102

Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc., GBI services d'ingénierie et VAD designers d'espaces, pour la fourniture de services professionnels en architecture, design et ingénierie dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie administrative visant la densification des espaces administratifs à Chaussegros-de-Léry - Dépense totale de 568 606,97 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offre public 18-16736 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 568 606,97 \$, contingences et taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, design et ingénierie dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie administrative visant la densification des espaces administratifs à Chaussegros-de-Léry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Riopel Dion St-Martin inc., GBI services d'ingénierie et VAD designers d'espaces, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 494 440,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16736;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185892001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1103

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et le Ministère de la sécurité publique pour la réalisation du projet de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale annuelle de 745 800 \$ ainsi qu'un montant maximal de 397 500 \$ / Autoriser la création d'une équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme pour une période de 4 ans / Autoriser un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2018 de 775 000 \$ et un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale annuelle de 745 800 \$, ainsi qu'un montant maximal de 397 500 \$, provenant du Ministère de la sécurité publique, pour la réalisation du projet et la création de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme pour une période de 4 ans;
- 2 - d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé permanent policier de 8 postes et la création de 2 postes permanents civils, soit une secrétaire d'unité administrative (791930) et 1 agent de bureau (792820), jusqu'au 31 mars 2021;
- 3 - d'approuver un projet d'entente entre le Ministère de la sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel, en provenance des dépenses contingentes, supérieur au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des enquêtes à affecter ce montant pour la réalisation du projet de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5 - d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1182610001
80.01 (20.16)

CM18 1104

Autoriser la prolongation pour une période de douze mois du contrat avec Distributions LG inc. (CG16 0536), soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant de 651 908,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 \$ à 1 955 724,75 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de se prévaloir de l'option de renouvellement, pour une période de douze mois, soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, du contrat accordé à Distributions LG inc. (CG16 0536) pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour une somme de 651 908,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 \$ à 1 955 724,75 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184956001
80.01 (20.17)

CM18 1105

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda ltée, pour fins de parc, un terrain vacant, constitué du lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à proximité du boulevard Lakeview, à Beaconsfield, pour la somme de 14 141 925 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanent sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda ltée un terrain constitué du lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à proximité du boulevard Lakeview, dans la ville de Beaconsfield, pour la somme de 12 300 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - de verser au domaine public le lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186037003
80.01 (20.18)

CM18 1106

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à Honeywell limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour 3 lots - CVAC, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2018 - Dépense fixe totale de 4 908 108,13 \$, indexation et taxes incluses - Dépense totale maximale de 5 644 324,35 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16922 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots # 1 et # 2, et seul soumissionnaire pour le lot # 3, les contrats pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2023, pour la somme de 1 536 822, 21 \$, taxes incluses, pour le lot # 1, pour la somme de 1 314 977,72 \$, taxes incluses, pour le lot # 2 et pour la somme de 2 056 308,20 \$, taxes incluses, pour le lot # 3, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16922 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, représentant une somme de 736 216, 22 \$, taxes incluses, pour un montant total maximal de 5 644 324,35 \$, taxes incluses;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186292002
80.01 (20.19)

CM18 1107

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui sont remboursables par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) selon l'entente (CG18 0234) pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3 - d'accorder, conjointement avec l'ARTM, à EBC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 11 351 481,75 \$ pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212003 ;
- 4 - d'autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187394010
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) et 80.01 (20.22) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1108

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Cima+ s.e.n.c. pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Appel d'offres public 18-17021 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers;
- 3 - d'accorder à Cima+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17021;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185965003
80.01 (20.21)

CM18 1109

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Onix Networking Canada inc. pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 15 911 289 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16146 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Onix Networking Canada inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de services professionnels, pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 911 289 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16146 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187684005
80.01 (20.22)

À 16 h 45, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 15.02 afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités au balcon.

CM18 1110

Déclaration de la Semaine de la réhabilitation sociale du 9 au 12 octobre 2018

Attendu que la réhabilitation sociale permet de réintégrer dans la société, de manière encadrée, des personnes ayant été judiciarisées et incarcérées à la suite de condamnations par les tribunaux;

Attendu que des études ont démontré que la réhabilitation sociale contribue à réduire le taux de récidive chez les personnes judiciarisées et ainsi à rendre notre société plus sécuritaire;

Attendu que cette approche québécoise - se basant sur la responsabilisation de l'individu et sur la participation des citoyens et organismes communautaires - est unique en Amérique du Nord;

Attendu que cette approche unique a fait du Québec un leader en matière de réhabilitation sociale et que cette approche a aidé à faire en sorte que la Ville de Montréal est une des plus sécuritaires en Amérique du Nord;

Attendu que l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, fondée en 1962, regroupe 63 organismes membres et rend des services à plus de 35 000 personnes par année;

Attendu que le leadership historique joué par la Ville de Montréal en faveur d'un système de justice mise sur la réhabilitation plutôt que la punition;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît la nécessité de donner une seconde chance aux personnes qui réintègrent nos communautés, et ce, en ayant un encadrement adéquat;

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet

appuyé par M. Alex Norris
M. Benoit Langevin

Et résolu :

que le Conseil municipal déclare la semaine du 9 au 12 octobre la «Semaine de la réhabilitation sociale».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, donne la parole à la conseillère Nathalie Goulet.

La conseillère Goulet prend la parole et informe l'assemblée que c'est avec un grand respect pour le travail accompli par les organismes de soutien aux personnes judiciarisées que l'Administration présente cette déclaration pour la Semaine de la réhabilitation sociale, qui aura lieu du 9 au 12 octobre 2018, afin de souligner cette approche qui vise à réinsérer dans la société certaines personnes judiciarisées, unique à la province du Québec et qui en fait un leader dans ce domaine.

Elle poursuit et indique qu'il existe 63 organismes avec des équipes multidisciplinaires qui travaillent au service de plus de 35 000 personnes par année au Québec pour les accompagner dans les domaines de la recherche d'emploi, de logements ou du respect des conditions de leur remise en liberté. La conseillère Goulet salue et souligne la présence au balcon de certains représentants de ces organismes, à savoir : Mme Nicole Quesnel, M. David Henry et Mme Maude Lafleur de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, Mme Maryse Paré du YMCA Centre-ville, M. Daniel Benson, Mme Sophie Sarda de la Société Emmanuel-Grégoire, Mme Merris Centomo de la Maison Saint-Léonard, Mme Émilie Altimas du Cabaret de la Seconde Chance et de Mme Karine Roby de l'Agence sociale Saint-Laurent et les remercie de leur présence.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM18 1111

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Dorchester-Beaumont située à Montréal soumis par Hydro-Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Dorchester-Beaumont située à Montréal soumis par Hydro-Québec;

- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1182622001
80.01 (30.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1112

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ».

Adopté à l'unanimité.

1187404001
80.01 (42.01)

CM18 1113

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) ».

Adopté à l'unanimité.

1182748002
80.01 (42.02)

CM18 1114

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1187526015
80.01 (42.03)

CM18 1115

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1180592005
80.01 (42.04)

CM18 1116

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 \$ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1182837002
80.01 (42.05)

CM18 1117

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183088001
80.01 (42.06)

CM18 1118

Approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et procéder à sa désignation à titre de présidente de ce comité

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de renouveler le mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, et ce, du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021 et de la désigner présidente de ce comité.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185330003
80.01 (51.01)

À 16 h 59, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 septembre 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 septembre 2018 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M.  ric Alan Caldwell et Mme Marianne Gigu re.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Frantz Benjamin, Mme Marie-Jos e Parent et Mme Chantal Rouleau.

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - analyse et contr le de gestion

La pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, d clare la s ance ouverte. Elle salue la pr sence au balcon des  tudiants de l' cole du milieu LaSalle – Carrefour Jeunesse Emploi LaSalle - Destination qui participent   un programme intitul  « Une soir e   l'h tel de ville » programme qui inclut  galement une visite guid e. La pr sidente du conseil souligne   cette fin la pr sence de M. Julien Lafontaine, conseiller intervenant, Mme Melody Roy, M. Patryk Jaskula et Mme Annie Cyr et, de la Maison des jeunes de LaSalle – LaBicoque, le directeur M. S bastien, Mme Sharnel Reid et Mme Alyssia Tranoris ainsi que de M. Francis Sabourin, agent de d veloppement  conomique   Concertation Montr al. La pr sidente les remercie de leur pr sence et leur souhaite la bienvenue.

La pr sidente du conseil souligne  galement la pr sence de Mme Manuelle Alix-Surprenant qui vient de se joindre au personnel du Bureau de la pr sidence   titre d'agente de recherche. Finalement, Mme Wong souhaite un tr s joyeux anniversaire au conseiller Sylvain Ouellet et s'excuse d'avoir omis d'en faire mention en tout d but de s ance.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francis Lapierre	Madame Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Le citoyen voit une contradiction de l'Administration dans sa volont� de d�sengorger la ligne orange du m�tro et les rues de la Ville versus son appui � la construction d'une branche du r�seau �lectrique m�tropolitain (REM), soit celle de Deux-Montagnes jusqu'au m�tro C�te-Vertu qui congestionnerait davantage la ligne orange / Si le remplacement de la structure de l'autoroute 40 par un boulevard urbain fait toujours partie des promesses de Projet Montr�al
M. Daniel �lie Khoury	Mme Val�rie Plante (M. Sylvain Ouellet)	D�plores le fait que seuls les usagers du transport en commun et les cyclistes auront le droit d'emprunter le boulevard urbain reliant le West Island au centre-ville / L'utilisation pr�vue du boulevard urbain n'est pas la solution souhait�e par les citoyens et les automobilistes du West Island
Mme Marisa Berry	M. Alex Norris	Demande � l'Administration de tenir compte de la vocation historique et du caract�re unique du terrain nord du parc Jeanne-Mance afin de le prot�ger et de le pr�server pour le b�n�fice des citoyens / La citoyenne souhaite conna�tre les projets futurs envisag�s par l'Administration pour ce terrain
M. Patrick Roy	M. Benoit Dorais	Souhaite une rencontre avec l'Administration pour discuter des probl�mes de corruption et de collusion lors d'octroi des contrats / Mesures concr�tes � envisager pour ce faire
M. Laurian Ionita	Mme Val�rie Plante (M. Francesco Miele)	Souhaite savoir si M. Frantz Benjamin a droit � son salaire de conseiller municipal alors qu'il fait campagne pour les �lections provinciales et s'il aura droit � une prime de d�part de la Ville s'il �tait �lu au provincial. D�p�t de document
M. Jean-Fran�ois Racine	Mme Val�rie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Invite les �lus.es � r�fl�chir � une r�vision de la structure du conseil municipal pour une possible r�duction des membres comme c'est le cas pour d'autres grandes villes
M. Luc Martin	M. Luc Ferrandez	D�plores l'am�nagement d�cid� par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la rue Clark - questionne la s�curit� des cyclistes et des pi�tons avec l'avanc�e de b�ton construite, il y a plus de 14 ans, � l'angle de la rue Clark et de l'avenue Bernard
Mme Marie-Claude Lacerte	M. Alex Norris	D�plores qu'il n'y ait pas eu de consultation aupr�s des usagers en ce qui concerne l'avenir du terrain nord du parc Jeanne-Mance / Raison justifiant la modification de cet espace patrimonial et de ses pratiques

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean Vauthier	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Souhaite que la Ville prenne les mesures qui s'imposent pour interdire la coexistence de parcs à chiens sur des terrains de balles Dépôt d'une pétition
M. Joseph Khoury	M. Jean-François Parenteau	Félicite l'Administration pour l'adoption de la Déclaration - Montréal reconnaît l'urgence d'agir dans l'action climatique et s'engage à des actions concrètes dans une transition écologique et sociale ambitieuse d'ici 2050 / Actions concrètes pour réagir aux orientations des 15 recommandations déposées par les citoyens à l'Office de consultation publique de Montréal, il y a 2 ans / Souhaite que les sommes consacrées à une ville carboneutre soient présentes dans le budget 2019 de la Ville
M. Matthew James Chapman	M. Lionel Perez (Mme Valérie Plante)	Actions concrètes pour mieux sensibiliser les élus d'Ensemble Montréal à la lutte aux changements climatiques – Mise en place d'un processus de benchmarking entre les villes pour lutter contre les changements climatiques Dépôt de document
Mme Nicole Leroux	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Déplore l'aménagement d'un terre-plein sur la rue Clark qui occasionnera des difficultés d'accessibilité pour les personnes âgées et à mobilité réduite – questionne la sécurité des cyclistes utilisateurs de la piste cyclable sur la rue Clark, à l'angle de la rue Bernard

La présidente du conseil informe l'assemblée et les citoyens que plusieurs questions relatives aux terrains de baseball ont déjà été soulevées et indique que l'intervention de M. Baillargeon qui suit sera la dernière question qu'elle autorisera sur le sujet, conformément à l'article 55 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

M. Michel Baillargeon	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	État des clôtures des terrains de baseball dans les parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - questionne la sécurité des jeunes utilisateurs desdits terrains
M. François Picard	M. Éric Alan Caldwell (M. Craig Sauvé)	Demande à ce que les informations concernant le plan d'aménagement des 17 stations du SRB PI IX, le plan de déneigement, le trajet qu'empruntera l'autobus 139 dans le secteur de la rue Hochelaga et l'impact des travaux sur la circulation automobile ainsi que des véhicules d'urgence soient disponibles pour consultation sur le site internet du bureau de projet du service rapide par bus (SRB) PI IX / Informations déficientes et manque de transparence du projet sur le site Web

À 20 h 03,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Ghislain Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Sugg�re � l'Administration de soumettre � l'Autorit� r�gionale de transport m�tropolitain la proposition de prolonger la ligne bleue jusqu'au m�tro Honor�-Beaugrand / Raison justifiant le refus de ce prolongement
Mme Alison Hackney	Mme Val�rie Plante	D�ploire qu'aucune suite n'ait �t� donn�e � la demande de rencontre formul�e par Mme Marie-Claude Mayeres de l'organisme Transparence lors de l'assembl�e du 18 juin dernier / Souhaite que l'Administration demande au gouvernement provincial de soumettre le projet du REM au test du carbone selon la <i>Loi sur l'environnement</i>
M. Louis Langevin	Mme Val�rie Plante (Mme Magda Popeanu)	Sugg�re l'embauche d'inspecteurs pour mettre � l'amende les locataires qui rendent les logements insalubres / D�ploire l'augmentation des taxes fonci�res � la suite de travaux de mise � niveau de logements
Mme Marjorie Villefranche	Mme Val�rie Plante (M. Sylvain Ouellet) (Mme Giuliana Fumagalli)	Participation souhait�e de la Ville-centre au projet innovant et structurant de la carri�re Francon dans le quartier Saint-Michel par la construction, notamment, d'une passerelle passant au-dessus de la carri�re / Questionnement � savoir si le d�p�t � neige pourra �tre int�gr� � ce projet
M. Mario Calvori	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais)	Questionne le statut de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension � la suite du retrait de la mairesse du caucus de Projet Montr�al / Engagement de l'Administration � r�duire les taxes fonci�res des propri�taires de l'arrondissement dans le budget de 2019
M. Pierre-Alain Cotnoir	M. Benoit Dorais	Application de l'article 24 de la Politique sur la gestion contractuelle et le refus d'octroyer � l'organisme � but non lucratif Web TV Coop le contrat inscrit � l'article 20.29 de l'ordre du jour du conseil / Raisons qui justifient la d�cision du comit� ex�cutif d'inscrire sa coop�rative sur la liste des firmes inadmissibles et mesures qui seront prises pour �viter des dommages collat�raux aux autres organismes sur lesquels il citoyen si�ge en tant que membre du conseil d'administration / M. Cotnoir exprime le souhait, pour sa d�fense, d'�tre entendu par la Commission permanente sur l'examen des contrats
M. Lionel Kalfa	Mme Val�rie Plante (M. Luc Ferrandez)	D�ploire les cons�quences n�fastes d'�riger un terre-plein sur la rue Clark, ce qui met en p�ril la s�curit� des citoyens – Rencontre souhait�e pour trouver une solution s�curitaire � ce projet D�p�t de document

  l'expiration du d lai impart  pour la p riode de questions des citoyens par le *R glement sur la proc dure d'assembl e et les r gles de r gie interne du conseil* (06-051), la pr sidente du conseil d clare la p riode de questions des citoyens close   20 h 39. Elle remercie tous les citoyens qui se sont d plac s pour faire  tat de leurs dol ances aux membres du conseil.

  20 h 38, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01, 20.02, 20.04 et 20.05 de l'ordre du jour, l'article 20.03 ayant été adopté au tout début de la séance.

Adopté à l'unanimité.

À 20 h 40, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, donne la parole au conseiller Marvin Rotrand qui souhaite savoir si l'étude de l'article 20.03, avant l'adoption de l'ordre du jour, est conforme au *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051). La présidente du conseil, après vérification auprès du greffier, confirme au conseiller Rotrand que ledit règlement autorise une telle procédure.

CM18 1119

Accorder 2 contrats à Transporteurs en vrac St-Hyacinthe pour des services de transport de neige, pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 1 212 372,40 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-17163 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2018 par sa résolution CE18 1441;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Transporteurs en vrac St-Hyacinthe, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année, deux contrats pour les services de transport de neige, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, taxes incluses en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17163 :

Adjudicataire	Contrat	Montant (taxes incluses)
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe	VSP-205-1820	654 520,71 \$
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe	VSP-206-1820	557 851,69 \$
TOTAL		1 212 372,40 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 40, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

CM18 1120

Ratifier une dépense additionnelle de 1 179 834,44 \$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation des lieux d'élimination de la neige) de 32 356 714,01 \$ à 33 536 548,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1472;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 179 834,44 \$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige) de 32 356 714,01 \$ à 33 536 548,45 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1184631009

CM18 1121

Accorder un contrat à Charex inc. pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés, dans les rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 1 904 944,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2018-01-C (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2018 par sa résolution CE18 1442;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés dans les rues Roussin et Vermont ainsi que dans le croissant Barabé, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une dépense totale de 1 904 944,41 \$, taxes incluses et 10% de travaux contingents, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-01-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187474008

CM18 1122

Accorder un contrat à Pavage des Moulins inc. pour la réfection du système d'éclairage du terrain de balle no 2 du parc Henri-Julien, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 750 668,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6138 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1476;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 750 668,38 \$, taxes incluses, pour la réfection du système d'éclairage du terrain de balle n° 2 du parc Henri-Julien, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Pavage des Moulins inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 730 739,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6138;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187936007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1123

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour la réfection du terrain de balle nord du parc de la Louisiane, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 531 197,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6226 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1477;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 531 197,55 \$, taxes incluses, pour la réfection du terrain de balle nord situé au parc de La Louisiane, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Techniparc (9032-2454 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 508 102 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6226;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1187936013

CM18 1124

Conclure avec Environnement routier NRJ inc. 12 ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour les travaux de voirie pour le colmatage des nids-de-poule dans diverses rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 409810 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1478;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - de conclure 12 ententes cadres, d'une durée de 36 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour des travaux de voirie pour le colmatage des nids-de-poule dans diverses rues de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409810;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187231058

CM18 1125

Autoriser le transfert d'une somme de 34 492,50 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « dépenses contingentes » dans le cadre du contrat no 14300 à Groupe Unigesco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 044 168,67 \$ à 7 078 661,17 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1481;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 34 492,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes déjà autorisées au poste des travaux contingents, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 918 804,61 \$ à 953 297,11 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Francis-Bouillon dans le cadre du contrat accordé à Groupe Unigesco inc. (CM15 1476), majorant ainsi le montant du contrat de 7 044 168,67 \$ à 7 078 661,17 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1180765004

CM18 1126

Accorder un contrat de services professionnels à Lemay CO inc. et SNC Lavalin inc., équipe lauréate du concours « Place des Montréalaises, concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire », pour la conception détaillée, l'élaboration des plans et du cahier des charges ainsi que le suivi et la surveillance de chantier, pour une somme maximale de 7 540 611,23 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1485;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Lemay Co inc. et SNC Lavalin inc., équipe lauréate du concours « Place des Montréalaises, concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire », ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture du paysage, en architecture, en ingénierie civile et de structure pour la conception détaillée, l'élaboration des plans et du cahier des charges ainsi que le suivi et la surveillance de chantier, pour une somme maximale de 7 540 611,23 \$, taxes et dépenses contingentes incluses, conformément aux documents du concours précité et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187900005

CM18 1127

Approuver la convention de cession entre Intact Assurance et SMS-Dion inc., en date du 3 juin 2018, pour laquelle la Ville de Montréal agit à titre d'intervenante pour le contrat de location du complexe modulaire préfabriqué situé sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest au 3552, Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Aucune dépense

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1487;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de cession entre Intact Assurance et SMS-Dion inc., en date du 3 juin 2018, pour lequel la Ville de Montréal agit à titre d'intervenante, pour le contrat de location du Complexe modulaire préfabriqué situé sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest au 3552, Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1184565008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1128

Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, des locaux d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis et d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 13 800 \$, avant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1490;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Sida bénévoles - Montréal, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, des locaux d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis et d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 13 800 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1184069014

CM18 1129

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2023, un espace d'entreposage d'une superficie de 1 819,51 mètres carrés, à l'intérieur du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, suite 440, aux fins de remisage des véhicules hors saison pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour un loyer total de 1 171 844,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver la 1^{ère} convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, un espace d'entreposage situé au 2350, rue Dickson, local 440, d'une superficie locative approximative de 1 819,51 mètres carrés, à des fins d'entreposage de véhicules hors saison, moyennant un loyer total de 1 171 844,42 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la 1^{ère} convention de prolongation du bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1185372001

CM18 1130

Accorder deux contrats à 9055-0344 Québec inc. et à Services Uniques J.M. inc. pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 1 711 200,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17196 (3 soum. par contrat)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1474;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des contrats, pour des durées d'un an, avec une option de prolongation d'une année, les commandes pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17196 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Adjudicataires	Contrats	Montant (taxes incluses)
9055-0344 Québec inc.	SLE-105-1819	883 779,25 \$
Services Uniques J.M. inc.	SLE-107-1819	827 421,27 \$
Total		1 711 200,52 \$

- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1186320011

CM18 1131

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} novembre 2014, les parties des lots 1 335 891, 1 094 253, 1 335 890 et 1 333 347, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 21 350 mètres carrés, pour les fins d'une aire de circulation pour le transport de la neige usée à l'intérieur du dépôt à neige Langelier, situées à l'extrémité nord de la rue Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, moyennant un loyer total de 338 600,23 \$, taxes incluses / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1544;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, à des fins d'une aire de circulation pour le transport de la neige usée à l'intérieur du dépôt à neige Langelier, un terrain d'une superficie de 21 350 mètres carrés, situé à l'extrémité nord de la rue Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, constitué des parties des lots 1 335 891, 1 094 253, 1 335 890 et 1 333 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} novembre 2014, moyennant un loyer total de 338 600,23 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1185323004

CM18 1132

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relatif au projet de service rapide par bus Côte-Vertu/Sauvé - Dépense totale de 13 594 744,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1541;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal relativement au projet de service rapide par bus Côte-Vertu/Sauvé;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 13 594 744,68 \$, taxes incluses, conformément aux modalités inscrites dans ladite entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1180566001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 06, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM18 1133

Accorder trois contrats à Grenier Chevrolet Buick GMC Itée pour la fourniture de 23 camionnettes compactes - Dépense totale de 854 417,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17057 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1521;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de 23 camionnettes compactes, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17057 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Grenier Chevrolet Buick GMC Itée	Lot 1 : 7 camionnettes 4x4, à cabine allongée 4 places, caisse courte et poids nominal brut inférieur à 6000 lb	273 141,64 \$
Grenier Chevrolet Buick GMC Itée	Lot 2 : 14 camionnettes 4x2, à cabine allongée 4 places, caisse courte et poids nominal brut inférieur à 5600 lb	500 303,69 \$
Grenier Chevrolet Buick GMC Itée	Lot 3 : 2 camionnettes 4x2, à cabine double 5 places, caisse courte et poids nominal brut inférieur à 5600 lb	74 971,73 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1188034007

CM18 1134

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation de travaux de réfection des chemins de détour pour autobus en direction nord (avenue Bourbonnière, boulevard Rosemont, 23^e avenue et boulevard des Grandes Prairies) dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 1 807 696,95 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 442610 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 807 696,95 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des chemins de détour pour autobus en direction nord (avenue Bourbonnière, boulevard Rosemont, 23^e avenue et boulevard des Grandes Prairies) du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;

2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux pris de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 481 718, 81\$, taxes incluses, à laquelle s'ajoutent un montant de 222 257,82 \$ pour les contingences et un montant de 103 720,32 \$ pour les incidences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 442610;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187394009

CM18 1135

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux d'infrastructure en vue de l'aménagement d'un terrain de soccer-football en gazon synthétique au Complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 5 326 354,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6057 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2018 par sa résolution CE18 1567;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 5 326 354,71 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'infrastructure en vue de l'aménagement d'un terrain de soccer-football en gazon synthétique au Complexe sportif Marie-Victorin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Charex inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 184 947,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6057;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1187936009

CM18 1136

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à Yves R. Hamel et Associés inc. pour la coordination de projet et assistance technique en télécommunications et systèmes de transport intelligents et feux de circulation, dans le cadre du projet du SRB Pie-IX, pour une somme maximale de 1 104 237,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17070 (2 soum.) / Autoriser une dépense totale de 1 269 872,72 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1530;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 269 872,72 \$, taxes et contingences incluses, pour la coordination de projet ainsi que l'assistance technique en télécommunications et systèmes de transport intelligents et de feux de circulation du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 2 - d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Yves R. Hamel et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 104 237,15 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 165 635,57 \$ pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17070;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187394006

CM18 1137

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à Groupe Intervia inc. en maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre du projet SRB Pie-IX, pour une somme maximale de 1 854 684,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16570 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 132 887,43 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1531;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 2 132 887,43 \$, taxes et contingences incluses, pour le maintien de la circulation et de communications de chantier du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 2 - d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 854 684,72 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 278 202,71 \$, pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16570;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1187394008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1138

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour les services en architecture et en ingénierie pour le projet de conversion du chauffage et la mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard - Dépense totale de 832 069,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16634 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1533;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 832 069,33 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conversion du chauffage et la mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Marchand Architecture & Design inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 777 951 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16634;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1183482002

CM18 1139

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels en santé et sécurité dans le cadre du projet SRB Pie-IX à IGF Axiom, pour une somme maximale de 3 068 640,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16689 (2 soum) - Autoriser une dépense totale de 3 528 936,51 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1537;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 3 528 936,51 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels en santé et en sécurité dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARMT), à IGF Axiom, firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, soit pour une somme maximale de 3 068 640,44 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 460 296,70 \$, pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16689;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187394007

CM18 1140

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), quatre contrats de services professionnels pour la surveillance des travaux, la surveillance environnementale et le contrôle des matériaux, la surveillance STI, ainsi que le maintien de la circulation du projet SRB Pie-IX, respectivement à WSP Canada inc., Groupe ABS inc., CIMA+ S.E.N.C. et Stantec Experts-conseils ltée, pour les montants respectifs de 19 283 705,42 \$, 5 228 787,06 \$, 1 803 359,88 \$ et 1 437 799,17 \$, tous taxes incluses - Appel d'offres public 18 16569 (2, 3, 3 et 5 soum. respectifs) - Autoriser une dépense totale de 31 916 699,26 \$, taxes et contingences incluses

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1536;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 31 916 699,26 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux, la surveillance environnementale et le contrôle des matériaux, la surveillance STI, ainsi que le maintien de la circulation dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARMT), à WSP Canada inc. (mandat 1 – 19 283 705,42 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (mandat 2 – 5 228 787,06 \$, taxes incluses), CIMA+ SENC (mandat 3 – 1 803 359,88 \$, taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (mandat 4 – 1 437 799,17 \$, taxes incluses), firmes ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats de services professionnels à cette fin, pour une somme maximale totale de 27 753 651,53 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 4 163 047,73 \$, pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16569;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1187394005

CM18 1141**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanent sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 \$, taxes, contingences, et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 \$, taxes incluses, pour les incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui sont remboursables par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) selon l'entente (CG18 0234), pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3 - d'accorder, conjointement avec l'ARTM, à EBC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 60 269 895 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 9 040 484,25 \$ pour les contingences, conformément aux document de l'appel d'offres public 212002;
- 4 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 737 205,01 \$ pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234).
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1187394003

CM18 1142**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanent sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 65 740 233,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 \$, taxes incluses, pour les incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui sont remboursables par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) selon l'entente (CG18 0234), pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3 - d'accorder, conjointement avec l'ARTM, à EBC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 55 972 336,46 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 8 395 850,47 \$ pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212001;
- 4 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 372 046,82 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1187394002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 20.26

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 21 143 426,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5960 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1528;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 21 143 426,93 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Construction Gamarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 527 598,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5960;

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.27

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville l'immeuble connu sous le nom de l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés, avec bâtiment vacant dessus érigé sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour des fins municipales, pour la somme de 18 000 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1543;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal les lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés, avec bâtiment vacant ci-dessus construit, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, à l'angle de la rue Berri, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour des fins municipales, pour une somme de 18 000 000 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 4- d'autoriser, le cas échéant, le Service de la gestion et de la planification immobilière à faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'institution financière émettrice de la lettre de garantie pour la demande de paiement de 300 000 \$;
- 5- d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, d'un montant de 115 000 \$;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.28

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et d'aménagement de surface, dans les rues du Shannon et Murray - Griffintown Lot-2, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 9 059 013,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 331801 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1527;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 9 059 013,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et des aménagements de surface, dans les rues du Shannon et Murray - Griffintown Lot-2, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Aménagement Côté Jardin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 527 356,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331801. Ce montant n'inclut pas les contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.29

Accorder un contrat à 8470863 Canada inc. pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 298 440,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17108 (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1551;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 8470863 Canada inc., le contrat pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 298 440,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17108;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.30

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (CG18 0189), dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1552;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour une somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses, pour le déplacement de la ligne aérienne de service en lien avec le projet de la vélorue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CG18 0189), conformément à l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs datée du 3 mai 2018;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer l'Entente de réalisation de travaux majeurs avec Hydro-Québec pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 18 septembre 2018, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 septembre 2018
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 septembre 2018 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M.  ric Alan Caldwell, Mme Marianne Gigu re et M. Benoit Langevin.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Frantz Benjamin et Mme Chantal Rouleau.

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - analyse et contr le de gestion

La pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

La pr sidente du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqu s en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	Mme Val�rie Plante (M. Francesco Miele) (M. Fran�ois Limoges)	D�ploire le droit accord� aux �lus.es toujours en fonction au niveau du municipal de se porter candidat aux �lections provinciales

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Labelle	M. Dimitrios (Jim) Beis	Questionne la sécurité des piétons et des cyclistes utilisateurs de la piste longeant le boulevard Pierrefonds à la suite de l'autorisation de construire une entrée de garage sur ledit boulevard, dans le cadre du projet immobilier des Cours Trafalgar, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 41. Elle remercie les citoyens qui se sont déplacés pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Mesures pour remédier aux problèmes soulevés dans le rapport biennuel de l'inspectrice générale sur la collusion / Surveillance accrue des chantiers en cours demandée
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Engagement afin que des mesures soient mises en place pour d'éviter tout retard dans les lancements d'appels d'offres / Questionnement sur le moment propice pour l'adoption du PTI
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Évaluation des coûts de construction des cinq centres pour le traitement des matières organiques / Souhaite que les membres soient informés de ces coûts avant que les dossiers ne soient inscrits au conseil pour adoption
M. Alan DeSousa	M. Benoit Dorais	Questionne les intentions de l'Administration sur le maintien de la place des automobilistes dans le projet du prolongement du boulevard Cavendish / Engagement souhaité afin de rencontrer les maires des arrondissements et des villes liées concernés pour discuter de ces enjeux
M. Aref Salem	M. Jean-François Parenteau	Engagement à déposer au conseil municipal un rapport des activités du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), des bénéfices et des impacts du rapatriement à la Ville centre du pouvoir des arrondissements dans le dossier du matériel roulant

À 9 h 59,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes afin de terminer la liste des noms inscrits pour intervention, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	M. Jean-François Parenteau	Rapport complet demandé sur les activités du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) à la suite de leur regroupement
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Raison justifiant la décision de l'Administration d'autoriser l'accès du boulevard urbain dans le West Island seulement aux usagers du transport en commun et aux cyclistes – inclure les arrondissements concernés dans les discussions sur ce projet

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 05.

La présidente du conseil invite le leader de la majorité, M. François Limoges, à prendre la parole. Ce dernier souligne à la présidente du conseil que le mot « condescendance » utilisé par le conseiller Beis lors de la dernière intervention est irrespectueux et constitue un procès d'intention, malgré le fait qu'il ne figure pas sur la liste des mots antiparlementaires.

La présidente du conseil indique au conseiller Beis et à l'ensemble des membres que le mot condescendance ne devrait pas être utilisé dans la salle du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

À 10 h 07, le conseil poursuit ses travaux à la reprise des articles 20.26 à 20.30 déjà réunis.

CM18 1143 – (Suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 21 143 426,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5960 (6 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1181029004

CM18 1144 – (Suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville l'immeuble connu sous le nom de l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés, avec bâtiment vacant dessus érigé sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour des fins municipales, pour la somme de 18 000 000 \$, plus les taxes applicables

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.27 1184962008

CM18 1145 – (Suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et d'aménagement de surface, dans les rues du Shannon et Murray - Griffintown Lot-2, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 9 059 013,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 331801 (2 soum., 1 seul conforme)

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.28 1188081001

CM18 1146 – (Suite)

Accorder un contrat à 8470863 Canada inc. pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 298 440,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17108 (3 soum., 1 seul conforme)

Le débat se poursuit.

Le conseiller Benoit Dorais dépose les résolutions CE18 1551 et CE18 1557 pour le bénéfice des élus.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1182357003

CM18 1147 – (Suite)

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (CG18 0189), dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.30 1187231064

CM18 1148

Constituer une société paramunicipale destinée à développer et à gérer, sur le territoire de la Ville de Montréal, le stationnement ainsi qu'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques et nommer son conseil d'administration

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2018 par sa résolution CE18 1449;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vue de l'émission de lettres patentes pour constituer la société paramunicipale destinée à développer et à gérer, sur le territoire de la Ville de Montréal, le stationnement ainsi qu'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques;
- 2 - de mandater le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef à transmettre au lieutenant gouverneur une requête pour la constitution de l'Agence de mobilité durable;
- 3 - d'autoriser la résiliation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM) (CO95 00785 - modifiée), conditionnellement à la création de l'Agence de mobilité durable;
- 4 - de mettre en œuvre cette résiliation et entreprendre toutes démarches à cette fin;
- 5 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable pour un terme correspondant à celui du conseil d'administration de la SCSM :
 - Mme Lise Aubin;
 - Mme Catherine Morency;
 - Mme Renée Piette;
 - Mme Sherazad Adib;
 - M. Rémi Racine;
 - M. André Goyer;
 - M. Benoît Bessette;
 - M. Raoul Cyr, représentant de la Ville, à titre d'observateur;
 - M. Luc Gagnon, représentant de la Ville, à titre d'observateur;
- 6 - de désigner M. Rémi Racine au poste de président du conseil d'administration.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin d'apporter une modification au projet de lettres patentes jointes au dossier décisionnel de manière à augmenter de 7 à 11 membres la composition du conseil d'administration et afin que parmi les membres nommés par le comité exécutif, quatre membres doivent représenter des organismes à mobilité durable.

À 10 h 45, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend la séance pour 5 minutes pour permettre la distribution de l'amendement aux membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

À 10 h 53, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil déclare l'amendement des conseillers Salem et DeSousa non recevable car il ne correspond pas à la définition d'amendement autorisé conformément à l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le débat se poursuit.

Le conseiller Salem, après discussion avec la présidente du conseil, le greffier et les leaders propose à nouveau l'amendement en précisant que celui-ci est directement lié au contenu des lettres patentes qui font partie du dossier décisionnel.

Cet amendement s'articule comme suit :

de modifier le premier alinéa de l'article 5 du projet de lettres patentes de l'Agence de mobilité durable intitulé « Conseil d'administration et dirigeants », afin de remplacer le mot « sept » par le mot « onze » en ce qui a trait au nombre de membres qui siégeront au conseil d'administration.

et d'insérer, après le deuxième alinéa de cet article, l'alinéa suivant :

« Parmi les membres nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal, quatre doivent représenter les organismes de mobilité durable, soit la Société de transport de Montréal (STM), BIXI, l'industrie des véhicules en libre service (VLS) et le Bureau du taxi ».

La présidente du conseil, après avoir entendu les explications du porteur de l'amendement, le juge recevable puisqu'il consiste à modifier une section des lettres patentes jointes au dossier décisionnel.

Un débat s'engage sur l'amendement des conseillers Salem et DeSousa.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'apporter un sous-amendement à l'amendement des conseillers Salem et DeSousa pour ajouter les mots « d'un maximum » afin que le premier alinéa de l'article 5 se lise comme suit :

« Le conseil d'administration de l'Agence est composé d'un maximum de onze membres et de deux représentants de la Ville à titre d'observateur »

- de supprimer l'alinéa inséré après le deuxième alinéa, tel que proposé par l'amendement.

La présidente du conseil donne la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui fait à nouveau lecture du sous-amendement proposé pour la bonne compréhension de tous les membres.

La présidente du conseil donne la parole au conseiller Salem qui confirme que les membres de l'opposition officielle acceptent le sous-amendement du président du comité exécutif et du leader de la majorité.

Un débat s'engage sur le sous-amendement du président du comité exécutif et du leader de la majorité.

La présidente du conseil déclare le sous-amendement du président du comité exécutif et du leader de la majorité recevable et il est adopté.

Un débat s'engage sur l'article 30.01, tel qu'amendé.

À 11 h 16, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le vice-président du conseil met aux voix l'article 30.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda

30.01 1170687001

CM18 1149

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 13^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 13^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier.

41.01 1183496004

CM18 1150

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 9 889 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 889 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1182968013

CM18 1151

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 16 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1181009008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1152

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) afin d'ajouter le lot 5 799 752 au bassin de taxation

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) afin d'ajouter le lot 5 799 752 au bassin de taxation à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) afin d'ajouter le lot 5 799 752 au bassin de taxation » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1022;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1264;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis dans l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Genève (12-031) afin d'ajouter le lot 5 799 752 au bassin de taxation », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1182714021

Règlement 12-031-2

CM18 1153

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier) (18-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier) (18-002) à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier) (18-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1272;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1184422013

Règlement 18-002-5

CM18 1154

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1024;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1024;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1265;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1183690003

Règlement 18-044

CM18 1155

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1025;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1025;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1266;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1183690002

Règlement 18-045

CM18 1156

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1026;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1026;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1267;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1183690004

Règlement 18-046

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1157

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1027;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1027;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1268;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1183690006

Règlement 18-047

CM18 1158

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1028;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1028;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1269;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1183690005

Règlement 18-048

CM18 1159

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1029;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1029;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1270;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1183690007

Règlement 18-049

CM18 1160

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1030;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1030;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} août 2018, par sa résolution CE18 1271;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1181097008

Règlement 18-050

CM18 1161

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 2302 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16^e et 17^e Avenues, au nord de la rue St-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement 2302 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16^e et 17^e Avenues, au nord de la rue St-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1031;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2302 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16^e et 17^e Avenues, au nord de la rue St-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1031;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2302 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture de la ruelle portant le numéro de cadastre P. 293-576 et le Règlement 2341 décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, portant le numéro de cadastre 293-564, sise entre les 16^e et 17^e Avenues, au nord de la rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1161233006

Règlement 18-051

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1162

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier, entre la 42^e Avenue et la 43^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier, entre la 42^e Avenue et la 43^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1032;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier, entre la 42^e Avenue et la 43^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1032;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1357;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Cherrier, entre la 42^e Avenue et la 43^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1174386005

Règlement 18-052

CM18 1163

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1033;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1033;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1184520001

Règlement 02-003-4

CM18 1164

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1034;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1034;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1362;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1180649006

Règlement 18-053

CM18 1165

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1035;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1035;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1367;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte pour les matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal » sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1186717004

Règlement 18-054

CM18 1166

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1036;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1036;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

Adopté à l'unanimité.

42.15 1180132004

Règlement 02-136-10

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.18 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1167

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1037;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1037;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents » sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.16 1182968012

Règlement 18-055

CM18 1168

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1038;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels » à l'assemblée du conseil municipal du 20 août 2018 par sa résolution CM18 1038;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 août 2018, par sa résolution CE18 1365;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels » sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.17 1186689001

Règlement 18-056

CM18 1169

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles (18-036) dans le but de préciser l'objet du règlement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 août 2018 par sa résolution CE18 1465;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de remplacer l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles (18-036) par le suivant :

« 1. Un emprunt de 15 000 000 \$ est autorisé afin de financer l'acquisition stratégique d'immeubles dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain. »

Adopté à l'unanimité.

42.18 1187782005

CM18 1170

Nommer le « centre Marcel-Morin » et renommer le « centre communautaire Gerry-Robertson » le centre communautaire de l'Est, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer le « centre communautaire Marcel-Morin » situé au 14068, boulevard Gouin Ouest, et de renommer le « centre communautaire Gerry-Robertson » le centre communautaire de l'Est, situé au 9665, boulevard Gouin Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1184521017

CM18 1171

Désigner madame Marie-Andrée Mauger, conseillère dans l'arrondissement de Verdun, à titre de membre observateur au Conseil du Système alimentaire montréalais, pour un mandat de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner madame Marie-Andrée Mauger, conseillère dans l'arrondissement de Verdun, à titre de membre observateur au conseil d'administration du Conseil du Système alimentaire montréalais, pour un mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1184970002

CM18 1172

Nomination de membres au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1502;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de nommer, à compter du 16 octobre 2018, les deux personnes ci-après désignées à titre de membres du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de trois ans, soit :

- Madame Maryse Laberge, architecte;
- Monsieur Mario Brodeur, architecte et consultant en patrimoine;

- 2 - de remercier Madame Manon Asselin et Monsieur Philippe Lupien, membres sortants, pour leur contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1187940001

CM18 1173

Nomination de membres, de membres suppléants et d'un deuxième vice-président au Conseil du patrimoine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer les trois personnes ci-après désignées à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans :
 - Madame Madeleine Demers, architecte et urbaniste;
 - Madame Eve Wertheimer, architecte en conservation;
 - Monsieur Martin Drouin, professeur - études urbaines et touristiques;
- 2 - de nommer, sous réserve de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), les quatre personnes ci-après désignées à titre de membres suppléants du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans et ce, à compter de l'entrée en vigueur du règlement :
 - Madame Cornelia Garbe, experte en écologie forestière;
 - Madame Audrey Monty, architecte spécialisée en développement durable;
 - Monsieur Christian Gates St-Pierre, archéologue;
 - Monsieur Daniel Durand, architecte spécialisé en patrimoine;
- 3 - de nommer Madame Nicole Valois, architecte paysagiste et professeure, à titre de deuxième vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal et ce, pour une durée de trois ans;
- 4 - de remercier Madame Anne-Marie Balac ainsi que Messieurs Alain Paquette et Bernard Vallée, membres sortants, pour leur contribution au Conseil du patrimoine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1180132005

CM18 1174

Approuver le renouvellement du mandat de Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, pour une durée de quatre ans, à compter du 22 septembre 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018 par sa résolution CE18 1555;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de désigner Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, à compter du 22 septembre 2018, et ce, pour un nouveau mandat de quatre ans venant à échéance le 22 septembre 2022;
- 2 - de fixer le salaire annuel à 148 294 \$;
- 3 - d'ajuster le salaire au 1^{er} janvier 2019 et par la suite annuellement, selon les indexations économiques consenties aux cadres de la Ville de Montréal;
- 4 - de verser annuellement un boni forfaitaire payable au prorata du salaire annuel de base versé durant l'année, et ce, indépendamment de la date de fin d'emploi;
- 5 - de définir les principales conditions de travail sur la base des articles suivants des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal (CE18 1116), telles que modifiées de temps à autre en adaptant les textes afin de remplacer « la Ville » par « l'OCPM » et « le cadre » par « la présidente de l'OCPM » :
 - Horaire de travail (art. 7);
 - Jours fériés et congés chômés et rémunérés (art. 8.1), congés mobiles (art. 8.2 excluant 8.2.2), congés annuels (vacances) (fixer le quantum annuel à 5 semaines par anticipation et appliquer les articles 8.3.1 alinéa b seulement, et les dispositions de traitement des articles 8.3.2 et 8.3.3), congés spéciaux (art. 8.4), congés de maladie (art. 8.5), congé pour affaires judiciaires (art. 8.6), congé pour affaires publiques (art. 8.7), congés parentaux (art. 8.9), maladies professionnelles et accidents de travail (art. 12 excluant les alinéas c, d et e);
 - Frais de déplacement et de représentation (conditions applicables aux directeurs à l'article 14).
- 6 - d'appliquer les conditions de cessation d'emploi spécifiques suivantes :
 - En cas de résiliation avant terme du mandat de la présidente par le conseil municipal, verser à cette dernière un montant forfaitaire correspondant au salaire annuel de base qui lui aurait été versé pour la période résiduelle du mandat, sans excéder 12 mois de salaire annuel de base, mais ne pouvant être inférieur au préavis de huit mois prévu au paragraphe 3 du présent alinéa. Nonobstant ce qui précède, le conseil municipal peut résilier le mandat unilatéralement sans montant forfaitaire ni indemnité pour une faute grave. Dans tous les cas, advenant la résiliation du mandat de la présidente, celle-ci doit être décidée par le conseil municipal selon la même proportion des voix de ses membres que celle prévue à l'article 76 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
 - En cas de démission par la présidente, fixer le préavis que la présidente doit donner à la Ville à un mois;
 - Préavis à la présidente quant à l'intention de la recommander ou non pour un mandat de présidente de l'OCPM en 2022 : le directeur général de la Ville de Montréal remettra un avis écrit au moins huit mois avant l'échéance du mandat quant à son intention de recommander ou non au conseil municipal qu'elle soit désignée pour un nouveau mandat de présidente de l'OCPM. À défaut de fournir un avis dans ce délai, une indemnité compensatoire sera versée au terme du mandat advenant qu'elle ne soit pas désignée pour un nouveau mandat. Cette indemnité sera équivalente au salaire annuel de base pour une période égale à huit mois. Aucune indemnité ne sera versée au terme du mandat si l'avis est transmis dans un délai supérieur à huit mois de l'échéance. En aucun cas le défaut de transmettre le préavis ne peut être interprété comme un engagement quelconque à renouveler ou désigner à nouveau Madame Ollivier pour un nouveau mandat à l'échéance du mandat actuel. Aucune indemnité ne sera versée en cas de démission;
 - Dans tous les cas où un montant forfaitaire ou une indemnité est due ou a été versée suite à la cessation d'emploi, l'alinéa g) de l'article 18.1 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal est applicable;
- 7 - de maintenir les conditions de travail en matière d'avantages sociaux

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

À 11 h 33,

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, propose de procéder à l'étude immédiate de la motion d'urgence en appui à la Ville de Toronto qui a été ajoutée à l'article 65.04, et tel qu'il a été convenu, en début de séance, lors de l'adoption de l'article 3.01

La proposition est agréée.

CM18 1175

Ajout - Motion en appui au conseil municipal de Toronto

Attendu que la *Loi pour des administrateurs locaux efficaces* (loi 5) proposée par le gouvernement ontarien, qui vise à réduire de près de moitié le conseil municipal de la Ville de Toronto, a été proposée en pleine campagne électorale municipale, sans consultation préalable, à l'encontre de la volonté des élus torontois;

Attendu que le magistrat de la Cour supérieure de l'Ontario, Me Edward Belobaba, dans un jugement qui a invalidé la loi 5, affirme que le changement au nombre et à la taille des quartiers électoraux au beau milieu de la campagne, fait entrave à la liberté d'expression des candidats;

Attendu que jamais une province canadienne n'avait utilisé la disposition de dérogation pour modifier la taille d'un conseil municipal en pleine campagne électorale;

Attendu que toutes les possibilités offertes au gouvernement ontarien de travailler avec la Ville de Toronto et son conseil municipal, et ce, dans le cadre constitutionnel actuel n'ont pas été explorées et que les outils pour moderniser leur relation dans ledit cadre constitutionnel existent déjà;

Attendu que la Ville de Montréal fait partie du caucus des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités qui a dénoncé dans une déclaration, le 13 septembre dernier, cet affront à la démocratie locale;

Attendu qu'il est temps d'avoir une conversation sérieuse sur la collaboration moderne qu'il faut établir entre tous les ordres de gouvernement pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et que ce travail a été amorcé par la Fédération canadienne des municipalités et le caucus des maires des grandes villes, dont la mairesse fait partie;

Il est proposé par M. Lionel Perez
Mme Valérie Plante

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Benoit Dorais
M. Marvin Rotrand
M. Christian Arseneault

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - démontre son soutien au conseil municipal de la Ville de Toronto en réaffirmant qu'elle considère que toutes les villes et municipalités devraient être traitées d'égal à égal avec les gouvernements provinciaux et fédéral et que leur autonomie devrait être respectée;
- 2 - appuie la Fédération canadienne des municipalités afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour amorcer un dialogue sérieux avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de la protection de la démocratie locale et l'accroissement de l'autonomie des gouvernements municipaux.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, les conseillers M. Marvin Rotrand et M. Alan DeSousa ainsi que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prennent tour à tour la parole pour souligner l'importance que les membres du conseil de la Ville de Montréal appuient les membres du conseil de la Ville de Toronto dans leur démarche pour que les gouvernements provinciaux et fédéral respectent l'autonomie des villes ainsi que le droit démocratique des citoyens des villes.

Adopté à l'unanimité.

65.04

À 11 h 38, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM18 1176

Motion de l'opposition officielle pour l'amélioration de la représentation des minorités visibles et ethnoculturelles au sein des organismes paramunicipaux, associés et indépendants à la Ville de Montréal

Attendu que la proportion de citoyens issus des minorités visibles et ethnoculturelles habitant sur le territoire de la Ville de Montréal en 2016 était de 33 %;

Attendu que l'article 2 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* condamne toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à l'article 16 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* à « favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives »;

Attendu que selon le *Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés*, réalisé en 2015 par le Conseil jeunesse de Montréal, lequel incluait un volet sur l'appartenance ethnique, les sociétés paramunicipales et les organismes associés ne comptaient respectivement que 18 % et 10 % de représentants issus de minorités visibles au sein de leur conseil d'administration;

Attendu que l'étude de 2015 *Diversité en tête*, publiée par l'Institut de la diversité et Concertation Montréal, évoque que seulement 7,6 % de personnes issues de minorités visibles occupent des postes de haute direction dans le secteur public de la région métropolitaine de Montréal (moyenne qui diminue à 4,8 % si l'on comptabilise les élus, les secteurs public, privé, sans but lucratif, les nominations gouvernementales et les hauts dirigeants du milieu de l'éducation);

Attendu que le Conseil interculturel de Montréal a déposé un avis portant sur la participation citoyenne des personnes issues de la diversité au conseil municipal du 20 août 2018 qui constatait que ces personnes étaient peu représentées au sein des instances municipales, et plus particulièrement dans les fonctions de cadre de direction, où elles ne représentaient que 6 % des effectifs en 2015;

Attendu qu'une meilleure représentation des minorités visibles au sein des conseils d'administration des organismes paramunicipaux, associés et indépendants permettra une équité sociale contribuant à favoriser l'innovation, l'efficacité et la performance financière des diverses organisations;

Attendu que plusieurs nominations aux conseils d'administration des organismes paramunicipaux, associés et indépendants sont entérinées par le comité exécutif, le conseil municipal et/ou le conseil d'agglomération et donc entretiennent un lien avec la Ville de Montréal;

Attendu que les organismes paramunicipaux actuellement en place ne participent pas au programme volontaire d'accès à l'égalité à l'emploi;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Mme Mary Deros

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal réaffirme sa volonté d'assurer une meilleure représentativité des minorités visibles au sein des instances décisionnelles des organismes paramunicipaux, associés et indépendants et qu'elle profite de chaque occasion où il est de sa responsabilité de nommer des administrateurs pour désigner des gens issus des minorités visibles et ethnoculturelles;
- 2 - que la Ville de Montréal sensibilise et soutienne les organismes paramunicipaux, associés et indépendants pour qu'ils développent des mécanismes favorisant la diversité dans la composition de leur conseil d'administration;
- 3 - que la Ville de Montréal demande que les sociétés paramunicipales ayant plus de 30 employés implantent un programme volontaire d'accès à l'égalité en emploi basé sur le programme de la Ville;
- 4 - que le conseil municipal mandate le Conseil interculturel de Montréal de tenir un portrait annuel de la présence des minorités ethnoculturelles et visibles au sein des conseils d'administration des organismes paramunicipaux, associés et indépendants de la Ville de Montréal et qu'il incorpore ce portrait dans son rapport annuel.

Un débat s'engage.

Les conseillères et conseillers Beis, Deros, DeSousa et Popeanu interviennent à tour de rôle pour souligner leur préoccupation respective à cet égard et pour encourager tous les membres présents à faire la promotion de la diversité.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM18 1177

Motion de l'opposition officielle en faveur de l'interdiction du chauffage au mazout à Montréal

Attendu que selon Statistique Canada, environ 8 % des ménages québécois utilisent le mazout comme source principale de chauffage;

Attendu que selon l'*Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité montréalaise*, les émissions de GES du secteur résidentiel provenant de la consommation de mazout s'élevaient à 346 kilotonnes équivalent en dioxyde de carbone (kt éq. CO₂) sur un total de 1 236 kt éq. CO₂, soit 28 % du total et trois fois plus que le chauffage au bois (112 kt éq. CO₂ ou 9 % du total);

Attendu que la combustion du mazout rejette dans l'atmosphère des quantités importantes de CO₂, mais aussi de particules fines (PM_{2,5}) nocives pour la santé, en plus d'émissions significatives de SO_x et NO_x, qui contribuent au phénomène d'acidification;

Attendu que la Ville de Montréal a pour objectif de réduire de 30 % les émissions de GES d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 1990;

Attendu que la Ville de Montréal s'est également engagée à réduire les émissions de GES de 80 % d'ici 2050 par rapport à 1990 lors de la signature de la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat qui s'est tenu en décembre 2015 à Paris (COP21);

Attendu que la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal a recommandé, dans le rapport déposé au conseil municipal du 24 avril 2017, que la Ville évalue l'opportunité d'éliminer les systèmes de chauffage au mazout sur son territoire et ce, en interdisant l'installation de tels systèmes dans les nouveaux bâtiments et en œuvrant, avec l'appui du gouvernement du Québec, à un retrait progressif de tels systèmes dans les bâtiments existants;

Attendu que la Norvège et le Danemark ont adopté des réglementations afin de bannir l'utilisation du mazout sur leur territoire, que l'Irlande a adopté des mesures incitatives pour le remplacement des systèmes de chauffage résidentiel fonctionnant au mazout et que le gouvernement bruxellois interdira à compter de 2025 l'installation de chaudières à mazout pour le chauffage;

Attendu que le gouvernement du Québec offre des programmes visant à remplacer les systèmes de chauffage central ou chauffe-eau utilisant un combustible fossile autre que le gaz naturel par un système alimenté exclusivement à l'électricité ou par d'autres sources d'énergies renouvelables pour les immeubles résidentiels, commerciaux et institutionnels;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le programme *Rénovation à la carte* qui subventionne, entre autres, le remplacement d'un système de chauffage au mazout par un système électrique et que ce remplacement a été effectué 78 fois entre 2006 et 2015;

Attendu que le Règlement 15-069 de la Ville de Montréal concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2018 et que l'interdiction du chauffage au mazout sur le territoire de la Ville de Montréal s'inscrit dans la continuité de ce règlement et contribuera à l'atteinte des objectifs de réduction des GES;

Il est proposé par M. Dominic Perri

appuyé par M. Francesco Miele

que la Ville de Montréal :

- 1 - interdise dès maintenant l'installation de systèmes de chauffage au mazout dans toutes les nouvelles constructions (résidentielles, commerciales et industrielles) et les bâtiments qui font l'objet de rénovations majeures sur son territoire;
- 2 - bannisse l'utilisation des systèmes de chauffage au mazout dans tous les immeubles résidentiels, commerciaux et industriels sur son territoire à partir 2028;
- 3 - encourage, à l'aide de programmes de subventions tels que *Rénovation à la carte*, la transition énergétique des bâtiments existants (résidentiels, commerciaux et industriels) sur son territoire en rehaussant le financement dédié au retrait des systèmes de chauffage au mazout;
- 4 - soumette cette motion au conseil d'agglomération du 25 octobre 2018 afin que les villes liées se positionnent sur l'enjeu de la qualité de l'air.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Jean-François Parenteau

appuyé par M. François Limoges

d'apporter un amendement à la motion sous étude comme suit :

- d'ajouter deux « Attendus » après le huitième « Attendu » qui se lisent comme suit :

« Attendu que dans son mémoire acheminé à Transition Énergétique Québec (TEQ) le 20 décembre 2018 pour la consultation en vue de l'élaboration du premier plan directeur, la Ville de Montréal a demandé à TEQ d'appuyer les villes pour mettre en place le retrait progressif des systèmes de chauffage au mazout;

Attendu que dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec, le 15 février 2018, la mairesse a acheminé une lettre au ministre Leitão pour demander au gouvernement de soutenir la conversion du mazout à l'électricité dans les secteurs résidentiel et industriel, et ce afin d'accélérer le rythme de conversion sur le territoire, ce qui pourrait mener à une réduction significative des gaz à effet de serre produits dans la métropole et au Québec »;

- d'ajouter trois « Attendus » après le dernier « Attendu » qui se lisent comme suit :

« Attendu que durant le Global Climate Action Summit de San Francisco organisé par le C40, la Ville de Montréal a réaffirmé sa détermination à poursuivre son engagement sur quatre volets précis, dont celui de décarboniser le parc immobilier en adhérant à la déclaration Net Zero Carbon Buildings;

Attendu que cet engagement va se traduire par l'adoption de règlements ou de politiques de planification pour garantir que tous les nouveaux bâtiments soient zéro carbone d'ici 2030 et étendu à tous les bâtiments d'ici 2050;

Attendu que la Ville de Montréal poursuit l'objectif d'accélérer la conversion du mazout vers des sources d'énergies renouvelables (hydro-électricité, géothermie, solaire, etc.) et que dans la perspective de décarboniser le parc immobilier, la Ville s'engage à élaborer une feuille de route, et à déterminer un ensemble de mesures incitatives et de programme de soutien, en rendant compte annuellement des progrès vers l'atteinte de ces objectifs »;

- de remplacer les trois paragraphes du Résolu par le suivant :

« que la Ville de Montréal poursuive ses efforts afin d'accélérer la conversion du mazout vers des sources d'énergies renouvelables en se dotant d'une réglementation adéquate et en continuant ses représentations auprès du gouvernement du Québec, et détermine les mesures incitatives et programmes de subvention adaptés pour se conformer à son engagement de décarboniser le parc immobilier d'ici 2030 ».

À 12 h 11, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend la séance afin de permettre la distribution de l'amendement aux membres pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

À 12 h 15, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil juge l'amendement du conseiller Parenteau et du leader de la majorité, M. Limoges, recevable.

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Parenteau et du leader de la majorité, M. Limoges.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, informe les membres du conseil que l'amendement du conseiller Parenteau et du leader de la majorité, M. Limoges, ne convient pas à l'opposition officielle parce qu'il dénature la motion initiale dans son intention d'agir immédiatement.

La présidente du conseil informe le leader adjoint de l'opposition officielle que l'amendement du conseiller Parenteau et du leader de la majorité, M. Limoges est jugé recevable en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) puisqu'il traite du même sujet et ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots.

Le débat se poursuit sur l'amendement du conseiller Parenteau et du leader de la majorité, M. Limoges.

Il est proposé par M. Jean-François Parenteau

appuyé par M. Marvin Rotrand

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour faire l'étude de la motion initiale sous étude, puisque les membres de l'opposition officielle ne sont pas en faveur de l'amendement proposé.

La présidente du conseil et le leader adjoint de l'opposition officielle interviennent pour confirmer que le mandat à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs est donné pour étudier la motion initiale.

La présidente du conseil déclare que l'article 65.02 est transmis pour étude à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, conformément à l'alinéa 5 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM18 1178

Motion non partisane pour demander avec instance au gouvernement du Québec d'adopter certaines pratiques exemplaires pour réduire le tabagisme

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.03 avant sa présentation qui se lit comme suit :

Attendu que le tabac tue plus de Québécois que l'alcool, les substances illicites, les accidents, les suicides et les homicides combinés et que les personnes qui consomment du tabac sont plus susceptibles de séjourner à l'hôpital et d'y rester plus longtemps;

Attendu que, selon la Société canadienne du cancer, le tabagisme est responsable de 20 % de tous les décès à l'échelle nationale, qu'il engendre, pour notre système de santé, des coûts supplémentaires totalisant 6,5 milliards de dollars par année et a un impact économique négatif annuel de 16,2 milliards de dollars;

Attendu qu'au cours des dernières années, le conseil municipal de Montréal a adopté, à l'unanimité, plusieurs propositions concernant le tabac qui ont été acceptées et incluses dans la législation par les gouvernements provincial et fédéral;

Attendu que les cigarettes sont moins chères au Québec que dans le reste du Canada, car les taxes sur le tabac sont moins élevées au Québec, ce que souligne une étude datée du 1^{er} avril 2018 de l'Association pour les droits des non-fumeurs/Fondation pour la lutte contre le tabac;

Attendu que de nombreuses études ont prouvé que, lorsque les taxes sur le tabac sont plus élevées, cela a un impact sur le comportement des consommateurs qui se traduit par une réduction de la consommation;

Attendu qu'aux États-Unis, un mouvement visant à faire passer à 21 ans l'âge légal permettant d'acheter et de consommer des produits du tabac prend de l'ampleur, que des lois à ce sujet ont déjà été adoptées par les états d'Hawaii, de la Californie, de l'Oregon, de Washington, du Massachusetts, du Maine et du New Jersey et que d'autres lois à ce sujet sont actuellement à l'étude dans les législatures de l'Alabama, de l'Arizona, de la Floride, de l'Iowa, du New Hampshire, du Nouveau-Mexique, du Vermont et de la Virginie occidentale;

Attendu que de nombreuses études scientifiques montrent que plusieurs Canadiens commencent à fumer à l'adolescence, qu'en moyenne, les fumeurs canadiens ont fumé leur première cigarette entière à l'âge de 16 ans et commencé à fumer régulièrement à l'âge de 18 ans et que malgré les progrès substantiels réalisés en matière de réduction du taux de tabagisme chez les jeunes, entre les âges de 15 et 17 ans, environ un jeune sur dix fume;

Attendu que plus une personne vieillit sans commencer à fumer, moins elle risque de devenir fumeuse et que dans les provinces et territoires où l'âge légal pour consommer du tabac a augmenté, les résultats ont montré que cette mesure réussissait à empêcher les adolescents de commencer à fumer;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Andrée Hénault
Mme Christine Black

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - prenne note du fait que les taxes sur le tabac sont moins élevées au Québec que dans toute autre province ou tout territoire canadien et demande avec instance au prochain gouvernement du Québec d'augmenter le prix des cartouches de cigarettes pour qu'il atteigne, au minimum, le prix canadien moyen, tout en renforçant les mesures de sensibilisation et de soutien à l'abandon du tabagisme, notamment auprès des populations défavorisées ou vulnérables;
- 2 - demande également au prochain gouvernement du Québec d'examiner la pertinence d'augmenter l'âge légal requis pour acheter du tabac, telle qu'instaurée par de plus en plus d'états américains.

Un débat s'engage.

Le conseiller Rotrand dépose les documents suivants :

- Lettres du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal; de la Société canadienne du cancer; de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC; de Médecins pour un Canada sans fumée;
- Documents sur les taxes provinciales sur le tabac et sur le prix des cigarettes au Canada;
- Résultats d'un sondage sur une hausse graduelle des taxes sur le tabac;
- Article de la Canadian Press intitulé « Canadian Cancer Society critical of Quebec's choice to not increase Tobacco tax » en date du 31 mars 2018;
- Motions suivantes adoptées par le conseil municipal : CM14 0955; CM15 0375; CM16 0816; CM18 0276;
- Article du Health Department Implementation and Enforcement of Tobacco 21;
- Article du Washington Post intitulé « FDA chief calls youth use of Juul, other e-cigarettes an « epidemic » » en date du 12 septembre 2018;
- Communiqué de la Ville de Montréal en date du 14 septembre 2018

Adopté à l'unanimité.

65.03

À 12 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021
Conseillers municipaux – 2018
Le 17 septembre 2018

Black, Christine.